

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anancy, le 24 mai 2023

LA FORÊT DU SEMNOZ VICTIME DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Affaiblis par les sécheresses successives et les canicules de 2022, de nombreux arbres du massif du Semnoz sont depuis l'automne dernier la cible du scolyte, un parasite qui s'attaque notamment aux épicéas. Des coupes ont lieu ce printemps pour extraire les arbres malades et assurer la sécurité des usagers, en prévision de la saison estivale au Semnoz. L'Office National des Forêts, la Ville d'Anancy et le Grand Anancy étaient ce jour aux Puisots afin de faire le point sur cette situation.

L'augmentation des températures et les sécheresses plus fréquentes induites par le dérèglement climatique ont favorisé l'épidémie de scolyte qui sévit actuellement dans la forêt du Semnoz. Ce parasite s'attaque en priorité aux arbres affaiblis et se reproduit lorsque les températures sont favorables (plus de 18°C), ce qui arrive plus fréquemment dans l'année, même en altitude. Les épicéas sont touchés en priorité par ce parasite. D'autres essences forestières comme le sapin pectiné, le châtaignier ou encore le frêne commencent également à dépérir, affectées par le manque d'eau ou d'autres pathologies comme des champignons (chalarose...).

Face à ce constat, l'Office National des Forêts (ONF) a initié une dynamique territoriale en réunissant les collectivités concernées au sein d'un Comité Forêt, auquel participent la Ville d'Anancy et l'agglomération du Grand Anancy. Il s'agit de trouver des synergies pour agir collectivement, dans l'urgence et à plus long terme.

« L'impact du dérèglement climatique est sous nos yeux, pas besoin d'aller sur la banquise pour l'observer. Il suffit de voir le Semnoz et cette épidémie en est la triste illustration. Je remercie l'ONF et le Grand Anancy pour le travail conjoint que nous menons face à cette situation qui va perdurer. »

Chloé Rivière, maire-adjointe en charge de la nature en ville, de la politique alimentaire et de l'agriculture urbaine de la Ville d'Anancy

« Le Grand Anancy mène un travail important sur le renouvellement de nos forêts en lien avec les acteurs privés et publics les gérant. Depuis 2020, 6 000 arbres ont ainsi été plantés sur le territoire communautaire. Après ces coupes nécessaires, nous accompagnerons la replantation d'espèces adaptées dans le Semnoz afin que notre massif demeure ce poumon vert tant apprécié par les Grand Annéciens. »

Frédérique Lardet , présidente du Grand Anancy et Patrick Leconte, conseiller communautaire délégué – Filière bois



Le scolyte taille 2 mm



Galeries creusées par le scolyte



Epicéa attaqué par le scolyte

Des coupes pour assurer la sécurité

Ce printemps, durant la deuxième quinzaine de mai, l'ONF procède à des coupes de sécurisation afin d'extraire les arbres dangereux, notamment en bords de routes. Il s'agit de prévenir les risques pour les usagers, à l'approche de la saison estivale dans le massif du Semnoz.

Cette zone d'exploitation s'étale du camping municipal d'Annecy « Le belvédère » jusqu'au parcours aventure dans les arbres de Quintal. Soit une distance de 10,7 km et sur une bande de 50 mètres, de part et d'autre de la D41 et de la D241.

ATTENTION DANGER !

Pour la sécurité des usagers, durant la coupe de bois, la circulation sur la route du Semnoz peut être perturbée et des sentiers ponctuellement fermés. Respectez la signalisation des chantiers ! Elle balise les zones dangereuses (risques de chutes d'arbres, circulation d'engins...) qui sont strictement interdites au public.

Favoriser une nouvelle génération d'arbres sur le Semnoz

Parallèlement à cette coupe de sécurisation, d'autres coupes vont permettre de renouveler une partie de la forêt. Il s'agit de privilégier une gestion intégrée de la forêt, en favorisant sa régénération naturelle et des espèces plus résilientes face au dérèglement climatique. Particulièrement touchée par le scolyte, la forêt domaniale du Semnoz, située au sommet du massif, subit un dépérissement généralisé sur près de 70 hectares. D'importantes coupes sont prévues cet automne afin de dégager l'ensemble des arbres morts ou « condamnés ». Près de 4 000 arbres plus adaptés aux conditions climatiques actuelles et futures seront replantés à l'automne.

Que deviendront les bois récoltés ?

Les bois récoltés permettront d'alimenter la filière locale :

- du bois d'œuvre scié par les scieries locales pour fournir des matériaux pour la construction, l'ameublement et la menuiserie. Il peut aussi servir dans l'emballage et les palettes
- du bois d'industrie utilisé pour les panneaux, les cartons et le papier
- du bois énergie transformé en plaquettes forestières pour alimenter les chaufferies du territoire en substitution du gaz ou du fuel

CONTACT PRESSE : presse@annecy.fr (Ville d'Annecy) / nbouchardy@grandannecy.fr (Grand Annecy)